

MAIRIE D'AUZANCES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 2023 – 19 en date du 7 Avril 2023 portant modification de la délibération n° 2022-51 en date du 24 octobre 2022 portant signature des baux avec les occupants du Carré des Artisans suite à une erreur matérielle qui a été faite sur la partie « relevés des compteurs électriques au 01.10.2022 » :
Les sous compteurs d'Eric Berthon et de Thomas Ternat ont été inversés.

Nombre de membres	15
Présents	12
Représentés	3
Votants	15
Exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstentions	0

L'an deux mille vingt-trois, le sept Avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'Auzances, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Auzances, sous la présidence de Madame Françoise SIMON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 03 Avril 2023

Présents : Françoise SIMON, Caroline LE CORRE, Leilha BERTHON, Georges DIONNET, Serge DESBOUDARD, Christian SCARAMUCCIA, Jean-Pol GILBERT, Christine BICHON-MOREL, Françoise SUDI GUIRAL, Chrystelle VAXIVIERE, Marie-Claude BOUGNOUX, Fabien JAMME.

Absents / Excusés : Delphine DIONNET, Jean-Pascal HELION, Bastien GENDRAUD,

Pouvoirs : Bastien GENDRAUD à Françoise SIMON
Delphine DIONNET à Leilha BERTHON
Jean-Pascal HELION à Fabien JAMME

Secrétaire de séance : Christian SCARAMUCCIA

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la délibération n° 2022-51 en date du 24 Octobre 2022 faisait part des informations ci-dessous pour les compteurs d'électricité permettant l'appel des charges tous les 6 mois à compter du 01.10.2022, selon la modalité suivante :

- *un remboursement, à compter du 01.10.2022, des charges d'électricité et d'eau au vu des relevés des compteurs pour les consommations (index de départ précités) et une somme pour les abonnements égale à l'abonnement « eau et électricité » divisé par 3.*

Relevé des compteurs électriques au 01.10.2022 :

- **Eric Berthon : 2027 kwh**
- **Bastien Gendraud : 2 kwh**
- **Thomas Ternat : 140 Kwh**

MAIRIE D'AUZANCES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Madame le Maire précise que les compteurs d'Eric BERTHON et de Thomas TERNAT ont été inversés et qu'il convient donc d'acter les relevés suivants pour l'appel des charges :

Relevé des compteurs électriques au 01.10.2022 :

- **Thomas Ternat : 2027 kwh**
- **Bastien Gendraud : 2 kwh**
- **Eric Berthon : 140 Kwh**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la modification de la délibération n° 2022-51 en date du 24 Octobre 2022 précitée, et prend acte des nouveaux relevés.

Certifié exécutoire,
A Auzances, le 7 Avril 2023
Le Maire,

Françoise SIMON.

